



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La CGT solidaire de la communauté kurde endeuillée

Le vendredi 23 décembre, à Paris, alors que devait se tenir une réunion de préparation de la commémoration de l'assassinat de Fidan Doğan, Sakine Cansız et Leyla Söylemez, lâchement exécutées dans la nuit du 9 au 10 janvier 2013 dans le même arrondissement, un homme armé a abattu froidement 3 des personnes se trouvant à proximité des locaux du Centre Culturel kurde Ahmet Kaya : Emine Kara, responsable du Mouvement des femmes kurdes en France, Mir Perwer, artiste kurde et Abdulrahman Kizil, « un citoyen kurde ordinaire » fréquentant quotidiennement l'association – car attaché à sa culture. L'homme a également blessé 3 autres personnes d'origine kurde, à environ 150 mètres des premiers assassinats.

Dès l'annonce de cet attentat terroriste, le gouvernement français, par l'intermédiaire du ministre de l'Intérieur et du président de la République, se sont efforcés de marteler le message qu'il s'agissait « uniquement » d'un acte raciste fomenté par un « raciste pathologique ».

Si le racisme et l'appartenance à l'extrême droite xénophobe du meurtrier ne fait pas de doute compte tenu notamment de ses propres déclarations, les pouvoirs publics doivent aussi et surtout s'interroger sur de troublantes circonstances : si la réunion prévue n'avait pas été, la veille, repoussée d'une heure, c'est un massacre bien plus grand visant de nombreux et nombreuses responsables kurdes de France qui aurait eu lieu. L'assassin n'a pas hésité à revenir sur ses pas pour achever d'une balle dans la tête Emine Kara, principale responsable kurde présente à ce moment. Enfin, entre les deux sites de tir, l'assassin semble délibérément s'être attaqué à des boutiques occupés uniquement par des kurdes.

Aussi, la CGT s'interroge sur le caractère terroriste, en plus d'une expression meurtrière du racisme.

En conséquence, la CGT exige que :

- les assassinats du 23 décembre 2022 soient qualifiés d'attentat terroriste et que le parquet national spécialisé en matière de terrorisme soit saisi ;
- que le secret-défense opposé à la justice par les services secrets français soit levé afin de connaître tous les commanditaires des assassinats de 2013 ;
- que les dits commanditaires soient identifiés et jugés, sur le sol français, quel que soit leur niveau de responsabilité ;
- que le statut de réfugié politique soit accordé sans difficultés aux Kurdes contraints à l'exil ;
- que les lieux de rencontres de la communauté kurde ne soient pas surveillés mais protégés ;
- que les mouvements prônant la haine, le racisme et la violence en ou hors de France soient dissous et leurs responsables jugés dans le cas où ils se seraient rendus coupables d'appel à la haine ou de troubles à l'ordre public.

Enfin, la CGT réaffirme son soutien et sa solidarité avec la communauté kurde endeuillée pour la deuxième fois en moins de dix ans par ces actes inqualifiables, perpétrés en plein Paris.

Montreuil, le 27 décembre 2022